

Le Petit Journal de Montbrison



Au sommaire

Compte rendu du Conseil	Page 1
Infos Mairie	Page 2 à 3
Balade de vignes en vin	Page 3
La Souleïado	Page 4
Domaine Piallat	Page 4
Paroisse	Page 4

MÉMENTO

- **Dimanche 14 juillet :**
Fête Nationale
- **Samedi 20 juillet :**
Rosé Piallat
Concert à l'église

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juin 2019 à 19H

Excusée : Catherine DESCOUR (pouvoirs remis)

Secrétaire de séance : Séverine MAILLOT

Ordre du jour :

- Associations : vote des subventions
- Ecole : Voyage scolaire
- AMD : Délibération « vœux pour les évolutions du système de santé »
- Questions diverses

ASSOCIATIONS : VOTE DES SUBVENTIONS

Les subventions suivantes vont être versées aux associations :

- ❖ .Amicale des Pompiers.....100 €
- ❖ .Amicale du Personnel Communal du Canton.....93 €
- ❖ .Club Inter-Age « La Souleïado »...950 €
- ❖ .Amicale Montbrisonnaise.....500 €
- ❖ .Association les amis de St Blaise....100 €
- ❖ .Noël Ecole de Montbrison.....100 €
- ❖ .ACCA.....100 €
- ❖ .EMALA.....80 €
- ❖ .Sortie scolaire.....425 €

Accord du Conseil.

AMD : « VŒUX POUR LES EVOLUTIONS DU SYSTEME DE SANTE »

Madame le Maire transmet au Conseil Municipal le projet de délibération de l'Association des Maires de France qui souhaite par cette délibération guider l'Etat pour une évolution du système de santé et rappeler l'engagement des élus locaux.

Accord du Conseil.

URBANISME

DP 26 192 19 N0003 DE SAINT SAUVEUR

Construction d'une piscine

Avis favorable du Conseil Municipal

QUESTIONS DIVERSES

Cuve de fioul :

La cuve de fioul de la Mairie étant vétuste, une solution de remplacement provisoire de la cuve de fioul est envisagée en attendant un éventuel changement du mode de chauffage des bâtiments communaux.

SDED :

M Stéphane Charroin est d'accord pour payer le surcoût des frais d'électrification pour son forage au quartier les Plans.

La séance est levée.

Les Conseillers municipaux.

Le Maire.

INFOS MAIRIE

DEBROUSSAILLEMENT

Pourquoi est-il OBLIGATOIRE de débroussailler ?

Pour protéger, vous et vos proches, vos biens, pour protéger le milieu naturel et la forêt.

En effet :

- * la puissance du feu baisse lorsqu'il traverse une zone débroussaillée, il sera donc maîtrisé plus facilement,
- * les services de secours pourront intervenir plus rapidement et avec une meilleure sécurité,
- * le passage d'un feu moins intense qui s'éteindra plus vite occasionnera moins de dégâts,
- * il est plus facile à un propriétaire de maîtriser et d'éteindre un départ de feu dans une zone débroussaillée,
- * un départ de feu est plus difficile et pourrait s'éteindre de lui-même dans une zone débroussaillée.

Qu'est-ce qu'un débroussaillage ?

- * éliminer tous les bois morts, les broussailles et les herbes sèches,
- * couper les arbres trop près des habitations et les arbustes sous les grands arbres,
- * espacer les arbres afin que les branches ne se touchent pas,
- * élaguer les branches basses jusqu'à une hauteur minimum de 2 m,
- * se débarrasser des végétaux coupés par broyage, par évacuation en déchetterie ou en les compostant (ou par défaut, incinération dans le respect de la réglementation).

En aucun cas, débroussailler revient à couper tous les arbres !

Qui doit débroussailler ?

Lorsque la commune ne dispose pas de document d'urbanisme, le débroussaillage incombe au propriétaire de l'installation.

En cas de sinistre, non seulement votre assurance ne prendra pas forcément en charge tous les dommages, mais votre responsabilité pourra être mise en cause quant à la propagation du feu du fait de l'embroussaillage de votre terrain.

Un petit fascicule est à votre disposition au secrétariat de mairie.

FRELON ASIATIQUE ET RECHERCHE DE NIDS

Le frelon asiatique poursuit sa progression sur le territoire rhônalpin. Outre la problématique liée à

sa présence sur les zones urbanisées, il représente une véritable menace pour la biodiversité¹ et la santé des abeilles².

Plan de surveillance et de lutte régional

Un dispositif de surveillance et de lutte, piloté par la FRGDS, en partenariat avec la FREDON, vise à repérer et faire détruire les nids par des entreprises spécialisées avant la sortie des fondatrices (à la fin de l'automne), afin de maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable.

Deux types de nids peuvent être observés :

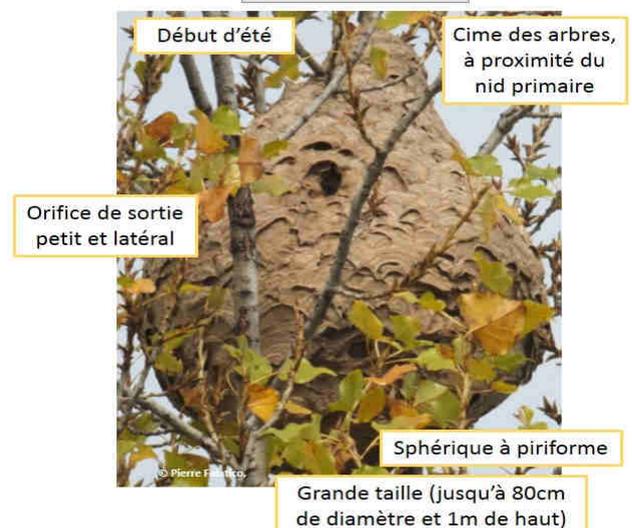
- Les nids primaires** : visibles dès les premiers beaux jours, au printemps,
- Les nids secondaires** : visibles dès le début de l'été, correspondant à une délocalisation de la colonie qui abandonne le nid primaire, trop petit.

NID PRIMAIRE



Attention : peut être confondu avec un nid de guêpe

NID SECONDAIRE



Comment signaler un individu ou un nid ?

Toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique est invitée à en faire le signalement soit :

- Sur la plateforme de signalement en ligne : frelonsasiatiques.fr
- En téléchargeant l'application mobile « **Frelon Asiatique** »

2018 : progression forte du nombre de nids découverts

Sur l'ensemble de la région Rhône-Alpes, le nombre de nids observés en 2018 est de 1360 contre 414 en 2017. Les conditions climatiques de l'année semblent avoir été favorables au prédateur. Il poursuit sa progression dans la Drôme, 393 nids recensés ayant été détruits en 2018 contre 121 en 2017.

SIGNAL CONSO

SignalConso est un nouveau service public en ligne, cette plateforme permet aux consommateurs de signaler facilement les problèmes rencontrés quotidiennement lors de leurs achats : erreur de prix, produit périmé, publicité trompeuse, colis non reçu ... Le signalement est enregistré dans la base de données de la DGCCRF. Si les signalements sont trop fréquents, nombreux ou d'une extrême gravité, un contrôle de l'établissement sera déclenché.

Pour effectuer un signalement et connaître vos droits en tant que consommateur rendez-vous sur : <https://SignalConso.beta.gouv.fr>

ENEDIS A MES COTES

Cette application disponible sur appstore et google play vous propose des services pour faciliter votre quotidien :

- Diagnostic en cas d'absence d'électricité
- Suivi des coupures et heures de rétablissement du courant
- Une mise en relation facilitée avec un conseiller ...

LES MISSIONS DE L'UDAF

- 72 associations familiales dans la Drôme qui interviennent dans des domaines variés : petite enfance, services aux personnes, défense de consommateur, formation, handicap, deuil, place des familles dans la société ...
- Bénévoles représentant des familles dans les différentes commissions locales ou départementales (CCAS, CAF, CPAM ...)
- Gestion des services médicaux-sociaux (protection juridique des Majeurs, aide à la gestion du budget familial, EHPAD ...)
- L'UDAF peut accompagner les familles selon leurs situations et leurs besoins.

Retrouvez les associations de l'UDAF et leurs missions sur www.udaf26.fr

Information et soutien aux tuteurs familiaux
N° vert : 0 805 141 005

Vous pouvez joindre le service de l'action familiale de l'UDAF au 04 75 78 20 02 ou par mail à : actionfamiliale@udaf26.unaf.fr

BALADE DE VIGNES EN VIN**Montbrison sur Lez**

L'Amicale Montbrisonnaise vous invite à participer à la balade
le jeudi 8 août 2019.

La promenade familiale dure environ 1 heure.

Départ à 17H30 devant la Mairie.

A 19H30 repas à l'école, ouvert à tous, promeneurs et non promeneurs.

Grillades, salades d'été, fromage, fruits, café : 15€

Réservations au 0681007145 avant le 4 août.

LA SOULEIADO

Souvenir d'une chaude journée de visite du club la Souleïado au château d'Alba la Romaine pour l'exposition de Benjamin Royaards. Après un pique-nique au bord du Rhône à Viviers.



DOMAINE PIALLAT

Domaine Piallat 7^e édition

Midi
Méchoul
Concours de pétanque
Musique
Farniente

20 JUILLET 2019

Soir
Moules à la brasucade
**CONCERT
BIG EASY**

Informations et réservations : 06 95 85 48 1
765 Route du Pègue, MONTBRISON SUR LEZ

PAROISSE

Sister Nat www.sisternat.com

CHANTS GOSPEL

CONCERT
Sister Nat en TRIO

Depuis plus de dix ans, elle s'est produite dans près de 700 lieux culturels dans toute la France, Aujourd'hui elle vous propose un CONCERT exceptionnel précédé d'une INITIATION au chant Gospel

Samedi 20 Juillet 2019
Église de Montbrison-sur-Lez - 21 h

Entrée 12€. Gratuit moins de 10 ans

Prochain numéro du petit journal le **mercredi 7 août 2019**

Dépôt des articles (impératif) avant le lundi 29 juillet 2019 à 19h30

Rappel de l'adresse du petit journal de Montbrison:

Le Petit Journal de Montbrison - La Mairie - 26770 Montbrison sur Lez

Vous pouvez également nous faire parvenir vos articles par

Email : redaction@petit-journal-montbrison.com

et consulter le petit journal sur site Internet : www.petit-journal-montbrison.com

Webmaster créateur : Alain MONTLAHUC - webmaster@petit-journal-montbrison.com : Joël MAILLOT

Le petit Journal de Montbrison N° ISSN: 1270 -1998 Responsable Rédaction: Séverine MAILLOT